

un peu ce qu'ont dit les spécialistes qui ne sont pas handicapés. Par chance, j'ai atteint dans la société un niveau de travail que beaucoup de personnes handicapées n'ont malheureusement pas la chance d'atteindre. Il reste malgré tout le handicap. Si la personne handicapée elle-même n'est pas en mesure de combattre (est-ce le bon mot ?), de travailler pour lutter contre son handicap, elle restera toujours, malgré les bonnes lois, entre autres une personne handicapée. Je ne sais pas si je parle au sens de tout le monde ici, mais c'est mon opinion. La société peut faire beaucoup de choses pour aider les personnes handicapées, mais les personnes handicapées elles-mêmes doivent surtout aussi aider la société à le réaliser. Cela a été déjà dit aussi ce soir : la surprotection ou la mauvaise gestion de la personne handicapée peut créer plus de problèmes que de bienfaits. Nous sommes en train de vivre une initiative dans ce sens où nous avons repris un groupe de personnes aveugles et malvoyantes qui ont, à notre sens, été surprotégées pendant plusieurs années dans une structure qui avait du mal à se gérer, nous avons repris ce groupe, mais nous avons vraiment eu du mal à faire comprendre à ces personnes qu'elles étaient des personnes à part entière. C'est un exemple de surprotection que les personnes non handicapées en fait, pensant bien faire. Il faut prendre la personne handicapée pour ce qu'elle est : l'aider, la responsabiliser, dans la mesure du possible lui apprendre à s'autogérer. Je sais que là aussi il y a des limites dans l'autogestion des personnes handicapées, et c'est plus facile pour une personne malvoyante que pour une personne handicapée mentale. J'espère que j'ai pu faire passer un peu mon opinion dans ce sens. C'est mon point de vue : il reste des limites que le handicap ne pourra jamais dépasser.

Monsieur CHAPPELLIER : Nous aurons tous apprécié la vigueur de vos convictions, et nous vous rejoignons lorsque vous mettez la personne handicapée au cœur de ses responsabilités. Monsieur Huyberechts, vous êtes là en tant que porte-parole des associations de parents. D'après vous, que s'est-il passé en 2003 pour vos enfants, mais aussi que devrait-il se passer et quels sont les regrets que vous pourriez exprimer ?

Monsieur HUYBERECHTS : Pour les familles, ce qui était important, c'était d'obtenir que cette année européenne ait lieu. Il n'était pas facile d'obtenir cette décision du conseil des ministres. C'était une ambition du Forum Européen des Personnes Handicapées (EDF), et une ambition aussi pour les familles, car nous voulions profiter d'une possibilité offerte par cette année pour faire comprendre nos droits et nos besoins. Je me retrouve dans tout ce qu'on a dit sur la déclaration de Madrid, nous avons cet espoir de pouvoir nous faire entendre, de concrétiser au sein du mouvement des personnes handicapées la place des familles des personnes handicapées de grande dépendance ne pouvant se représenter elles-mêmes. Dans le débat qu'il y a eu il y a quelques années, la place des familles n'était pas très claire. Dorénavant, les familles peuvent faire partie du mouvement. Cette année était une année de sensibilisation. Au Luxembourg, il y a eu quantité de manifestations. Personnellement, je pense que les personnes qui étaient convaincues en début d'année le sont davantage, mais les autres, les personnes à convaincre, n'ont pas été plus convaincues.

Monsieur CHAPPELLIER : On a parlé du client, de la personne handicapée qui doit avoir tous les droits, en tout cas beaucoup de droits, et tout le monde a compris que cela ne pouvait se faire sans une mutation importante des professionnels, il y a aussi la question de la gestion des services. En tant que porte-parole des gestionnaires, pour vous, que s'est-il passé en 2003 ?

Monsieur LESUISSE : Beaucoup de choses. Le thème de l'année 2003 est arrivé au moment où nous sommes en dialogue avec le ministère. Cette année nous a permis de revisiter nos pratiques, d'avoir une vision à plus long terme sur la façon dont on voulait considérer la personne handicapée. Nous avons travaillé plus sur le modèle français que sur le modèle belge. Vers une vision plus citoyenne de la personne handicapée. Il faut trouver maintenant les moyens de permettre ces avancées au niveau de l'accompagnement professionnel.

Monsieur CHAPPELLIER : Je pense que tous les sujets ont été traités maintenant. Ce qui m'importe, c'est que cette année 2003 n'a